

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 février 2007

CP 07/02-06

INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN-ET-GARONNE RESILIATION DE BAIL A LOYER

Aux termes d'un acte administratif en date du 26 février 1990, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne a conclu un bail à loyer pour un appartement situé 23, rue des sables à Mimizan-Plage et affecté à des actions thérapeutiques.

L'appartement étant vacant, il convient de résilier ce contrat de location au 30 avril 2007, en application du bail en vigueur.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir me donner acte de la résiliation du bail à loyer de l'appartement situé 23, rue des sables à Mimizan-Plage.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 février 2007

CP 07/02-06

**INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ET PROFESSIONNEL
DE TARN-ET-GARONNE
RESILIATION DE BAIL A LOYER**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'acte administratif du 26 février 1990 concernant le bail à loyer relatif à l'appartement sis 23 rue des Sables à Mimizan-plage,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte de la résiliation du bail à loyer de l'appartement susvisé avec effet au 30 avril 2007.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,